



Bulletin d'information

N° 8 – février 2016

Saint Cyr les Champagnes

SENT CIRC LAS CHAMPANHAS



Le Mot du Maire

L'année 2015 a été particulièrement difficile sur le plan national. La France a été frappée à deux reprises par des attentats meurtriers qui nous ont profondément affectés. Plus que jamais, respectons nos valeurs républicaines et prôtons le respect de tous, dans la paix.

Sur le plan communal, 2015 a vu le renouvellement d'une partie (2/3) de notre personnel avec le vif espoir que nos jeunes nous donneront toute satisfaction.

Comme vous pourrez le constater en parcourant ce bulletin, nous avons respecté tous nos engagements. Tous les projets qui nous étaient chers ont vu le jour sans augmentation de la pression fiscale.

Autre constatation : le dynamisme de nos associations, qui, chaque année nous proposent de nouvelles manifestations. Nous continuerons à les soutenir et à les aider pour qu'elles assurent le lien social indispensable à notre commune. Ensemble, nous agissons pour que 2016 soit encore une année du bien vivre ensemble.

L'équipe que vous avez élue il y a maintenant 2 ans, reste soucieuse de faire évoluer notre commune afin qu'elle soit capable de s'adapter à son environnement, qu'elle soit respectueuse des femmes et des hommes qui la composent tout en protégeant son patrimoine et ses valeurs.

Le bulletin relate l'ensemble de notre actualité et des décisions prises par le conseil municipal.

Ces quelques lignes ne suffiront peut-être pas à vous donner une idée précise de tout le travail que nous avons accompli. Si vous souhaitez de plus amples informations sur certains dossiers, n'hésitez pas à nous solliciter, je reste à votre écoute.

Meilleurs vœux 2016.

Alain PIERREFITTE



Le Conseil Municipal

Maire : Alain Pierrefitte

1^{er} adjoint : Daniel Pichon, est délégué Budget, Voirie communale

2^e adjoint : Sylvette Boudy-Dache, est déléguée Communication, Associations

3^e adjoint : Jacques Penaud, est délégué Bâtiments communaux, Environnement

Conseillers : Franck Barthélémy, Sylvette Lafont, Jean-Pierre Leymarie, Corinne Bouzonie, Sabrina Reynaud, Alain Buisson, Yves Longuechaud



Les comptes rendus des conseils municipaux 2015 sont à la fin du bulletin. **Ils sont affichés sur le tableau extérieur après chaque réunion et les délibérations sont consultables à la mairie.**

Céline Vignaud vous accueille à la mairie les matins **de 9 h à 12 h 30** :
Lundi – mardi – jeudi – vendredi
(mercredi matin sur rendez-vous)

Tél : **05 53 52 72 34**

Fax : 05 53 52 20 89 - Email : mairie.st-cyr-les-champagnes@wanadoo.fr

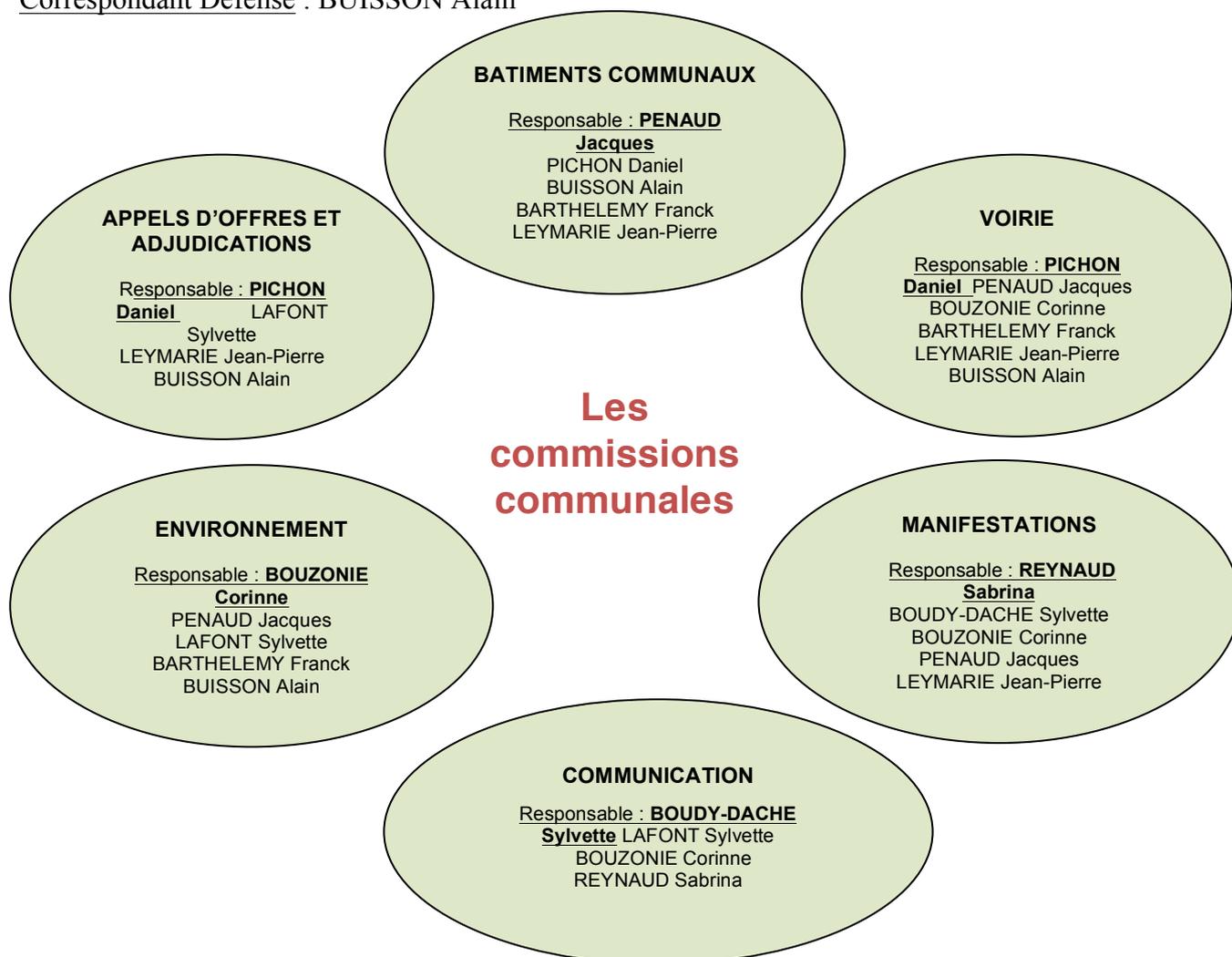
www.paysdelanouaille.fr

Retrouvez les informations de St Cyr les Champagnes sur le site internet www.paysdelanouaille.fr

Les délégués aux syndicats

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Communauté de Communes du Pays de Lanouaille	PIERREFITTE Alain	PICHON Daniel
Syndicat Intercommunal d'Accompagnement de la Vie Scolaire et Associative de Lanouaille (SIAVSA)	REYNAUD Sabrina LONGUECHAUD Yves	BARTHELEMY Franck LAFONT Sylvette
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Payzac Savignac Lédrier (SIAEP)	PICHON Daniel BUISSON Alain	PIERREFITTE Alain BOUDY-DACHE Sylvette
Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24)	PIERREFITTE Alain BOUDY-DACHE Sylvette	PENAUD Jacques BOUZONIE Corinne
Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur de Thiviers (SMCTOM)	PIERREFITTE Alain PENAUD Jacques	LEYMARIE Jean-Pierre REYNAUD Sabrina
Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Lanouaille – Hall des Sports	LAFONT Sylvette BOUZONIE Corinne	BARTHELEMY Franck BUISSON Alain
Trait d'Union	LAFONT Sylvette	PIERREFITTE Alain

Correspondant Défense : BUISSON Alain



Budget

Budget 2015

Dépenses prévues : 448 467 €

Charges à caractère général	218 813
Charges de personnel et frais assimilés	69 760
Charges de gestion courante	49 794
Charges financières	5 100
Virement à la section d'investissement	105 000

Recettes prévues : 448 467 €

Produits des services, du domaine et ventes	2 690
Impôts et taxes	139 692
Dotations et participations	83 933
Autres produits gestion courante	10 400
Excédent de fonctionnement reporté	211 752

Dépenses et recettes d'investissement : 227 519 €

Situation de la commune

	St Cyr les Champagnes						Taux moyens communaux 2015	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	départemental	national
Taxe d'habitation	10,42 %	10,42 %	10,42 %	10,42 %	10,42 %	10,42 %	19.28 %	23.95 %
Taxe foncière propriétés bâties	13,38 %	13,38 %	13,38 %	13,38 %	13,38 %	13,38 %	27.01 %	20.20 %
Taxe foncière propriétés non bâties	98,50 %	98,50 %	98,50 %	98,50 %	98,50 %	98,50 %	86.52 %	48.53 %

Réalisations 2015

2015 a été une année exceptionnelle au titre des travaux effectués, c'est en effet 185 000 € en propre à la commune, 57 600 € par la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille pour la route de Pompadour dans le bourg et la réfection de la CD 80 par le Conseil Départemental. Les aides de nos partenaires financiers : la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille, le Conseil Départemental et l'Etat nous ont permis de réaliser tous ces investissements.

VOIRIE

81 539 € sur les routes de Pompadour, Montaleau, Varagnac, accès terrains à bâtir avec une aide du Conseil Départemental de 7 663 € au titre du contrat d'objectif.

RÉSERVE INCENDIE

11 500 € avec la participation du Conseil Départemental pour 3 681 €. Il était urgent de restaurer notre « CANAL » car il ne restait plus d'eau. Refait entièrement par Jean-François LACHAUD et l'entreprise LASTERNAS, c'est maintenant 120 m³ d'eau disponible pour toute intervention des pompiers.



TERRAINS À BATIR

31 500 € : travaux de viabilisation des deux premiers lots : accès, électricité, eau et extension de l'assainissement collectif. Chaque lot peut se raccorder.

PARKING SUR ACCÈS AUX VESTIAIRES ET 2 TERRAINS DE PÉTANQUE : 9 185 €.

GRANGE DU PRESBYTÈRE

La toiture ainsi que le portail d'entrée ont été refaits pour un montant de 10 400 € avec une participation du Conseil Départemental de 2 555 € au titre du contrat d'objectif.

ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS

Cette opération concernant la salle polyvalente et la mairie comporte deux phases pour un montant total de 58 000 €.

Nous avons demandé une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui nous a été accordée pour un montant de 26 438 €, 10 000 € du Conseil Départemental viennent s'ajouter à cette aide.

En 2015, seule l'accessibilité de la salle polyvalente a été réalisée pour un montant de 38 000 €.

FONCTIONNEMENT

Quelques petites acquisitions et travaux d'entretien : une armoire pour ranger les verres à la salle polyvalente (1 700 €), remplacement d'un ordinateur, création du jardin du souvenir, lessivage des murs de la mairie, archivage des documents (2 960 €), renouvellement d'un poteau à incendie aux Puy des Ages (1 830 €) et encore 12 000 € pour des réparations sur les routes.

Prévisionnel 2016

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS

Poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments publics :

- achèvement à la salle polyvalente (escaliers, signalisation)
- accès à la mairie par la cour pour les personnes à mobilité réduite et création d'une annexe dans la salle des associations avec installation d'un interphone en relation avec la secrétaire de mairie.

REHABILITATION

L'investissement le plus important sur la commune sera effectué par la Communauté de Communes avec la réhabilitation de la maison Géraud qui se fera en deux étapes pour un coût total d'environ 350 000 €.

Monsieur VIGIER a été choisi comme architecte.

Trois logements sociaux avec caves, garage, grange commune sont prévus.

La commission d'appel d'offre s'est réunie début janvier et les entreprises ont été choisies. Les travaux ne devraient plus tarder à commencer (courant mars).

SDE 24

Toujours dans le cadre de l'éradication des fils nus, après les chantiers de Sauvagnac et de la Jarsey, c'est au tour du Verdier et des Quatre Routes, puis peut-être Las Bordas et Varagnac.

VOIRIE

Programme 2016 non encore finalisé.

D'autres investissements devraient avoir lieu mais il est un peu trop tôt pour en parler.

RESTAURATION DE L'ANCIEN CADASTRE DE 1810 CONSULTABLE EN MAIRIE



La vie de la commune

NAISSANCES

- **22 avril 2015** : Maéllisse Ludivine LACHAUD, de Julien LACHAUD et Tiphanie DEROO, Le Bourg
- **7 décembre 2015** : Clémence Juliette BARTHELEMY de Franck BARTHELEMY et Géraldine DELORT, Le Bourg

MARIAGES

- **8 août 2015** : Violette CROUIN et Pierre-Yves MANSION, Montaleau

DECES

- **7 janvier 2015** : Hélène BOUTOT, les Quatre Routes
- **25 février 2015** : Marthe PENAUD, Las Bordas
- **1^{er} avril 2015** : Rose GENESTIE, Le Bourg
- **22 juin 2015** : Gaston LACHAUD, Le Bourg

MOUVEMENTS DE PERSONNEL

L'année 2015 aura été marquée par le renouvellement partiel du personnel communal :

	<p>6 juillet 2015 Recrutement d'Anthony POUQUET sur le poste d'agent technique, à mi-temps</p>		<p>1er septembre 2015 Départ à la retraite de Francis LASBRUGNAS, après 3 ans de service à la commune.</p>
	<p>31 août 2015 Recrutement de Céline VIGNAUD sur le poste de secrétaire de mairie, à mi-temps</p>		<p>1er octobre 2015 Départ à la retraite de Maryse CHEVALIER, après 41 ans de service au secrétariat de mairie.</p>

UN ZOOM SUR LA CARRIERE DE MARYSE CHEVALIER

1^{er} décembre 1974 : Maryse intègre le secrétariat de mairie en tant que stagiaire.

1^{er} mars 1976 : Maryse est titularisée secrétaire de mairie.

3

c'est le nombre de maires avec lesquels elle a travaillé (Jean PIERREFITTE, Daniel PICHON et Alain PIERREFITTE).

4

c'est le nombre de conseillers municipaux qu'elle a connu durant toute sa carrière.

7

c'est le nombre de mariages qu'elle a célébré aux côtés du Maire :

Le 1^{er} mariage, c'était le 8 mars 1975



Le dernier, c'était le 8 août 2015



4

c'est le nombre d'années pendant lesquelles elle n'a jamais failli à ses devoirs professionnels. Sa rigueur, son efficacité, sa disponibilité, sa connaissance de la population, son dynamisme lui ont permis de mener à bien l'extrême variété des tâches incombant à une secrétaire de mairie.

11 septembre 2015 : Maryse assiste à son dernier conseil municipal et passe le relais à Céline VIGNAUD...



1^{er} octobre 2015 : Maryse fait valoir son droit à LA RETRAITE



10 janvier 2016 :
Remise de la médaille
d'honneur régionale,
départementale et
communale pour honorer
ses 40 ans de service au
sein de la commune



Avec son départ pour une retraite bien méritée, une page de l'histoire de la mairie est tournée.....Nous lui souhaitons une longue et agréable retraite !

Les cérémonies des 8 mai et 11 novembre



Le Noël des enfants

Le dimanche 20 décembre a réuni 36 enfants autour du traditionnel arbre de Noël pour une après-midi récréative. Ce fût l'occasion de faire la connaissance des derniers nés, deux bébés en 2015, et de rassembler les enfants scolarisés en Dordogne et en Corrèze. De nombreux jeux en bois étaient installés dans la salle polyvalente, des ateliers maquillage, création de bijoux, pignada en attendant le père Noël qui a été fidèle au rendez-vous. Puis, pour clore cette agréable journée, chacun a pu se régaler des délicieux gâteaux préparés par les parents et grands-parents.



Les vœux du maire



Le dimanche 10 janvier, le maire et le conseil municipal ont présenté leurs vœux, en présence des autorités locales, d'élus de la région, de représentants de la gendarmerie et des pompiers de Juillac.

Le maire a présenté le bilan des actions menées en 2015, les projets pour 2016, et a remercié les associations pour leur investissement

Bruno Lamonerie, président de la Communauté de Communes et conseiller départemental a pris la parole pour rappeler les soutiens financiers envers notre commune.

Colette Langlade, député de la circonscription était présente, elle a souligné le dynamisme de notre commune.

En fin de cérémonie, Alain Pierrefitte a remis la médaille du travail à Maryse Chevalier

Les aînés



Le traditionnel repas réunissant les plus de 60 ans a eu lieu le 7 février. 70 personnes s'étaient déplacées à la salle polyvalente pour une journée conviviale.

Les jeunes retraités et les moins jeunes ont toujours plaisir à se retrouver autour d'un bon repas et de belles tables bien décorées.

C'est dans une bonne ambiance que les nouvelles se sont échangées et l'après-midi est bien vite passée.



Un colis dégustation sera offert aux personnes de plus de 75 ans qui n'ont pas eu la possibilité de se déplacer.

Le dire avec des fleurs"

Depuis 2009, notre commune participe au concours départemental pour le label des "Villes et Villages fleuris" qui, depuis 4 ans, est animé par le Conseil départemental de la Dordogne. Et cette année encore, notre commune est à l'honneur :

Palmarès 2015 du concours départemental

1ERE CATEGORIE - Villes de moins de 1 000 habitants

1er Prix

Ligueux - Marquay (Prix du Jardinier) - Prât du Périgord - Daglan - **St Cyr les Champagnes** - Ladornac - Beynac - Beauregard de Terrasson

2e Prix

Eglise Neuve de Vergt - St Michel de Montaigne - Villeteureix - Baneuil - Cognac sur l'Isle - Trémolat - Augignac - St Martial d'Albarède - Génis

3e Prix

Couze et Saint Front - Bayac - Bosset (Prix spécial du bénévolat) - Comberanche et Epeluche - Bertric Burée - Vitrac - Montfort



**Remise des prix du Concours départemental Villes et Villages Fleuris
le 28 janvier 2016 à Périgueux**

Le savoir-faire et l'investissement de Marie-Christine et Francis, aidés des précieux conseils d'Isabelle Berthon, d'Alain Pépét et Richard Madupuy, permettent maintenant à Saint Cyr d'être proposé à la 1ère fleur. Nous allons peut-être passer dans "la cour des grands" car pour cette étape c'est un jury régional qui officie.

"En perpétuelle évolution, ce label est désormais axé sur des aspects environnementaux, écologiques et sociétaux. Le fleurissement n'est plus le seul aspect pris en compte: le concours récompense une vision globale d'aménagement des espaces portée par les élus et les services municipaux pour développer le territoire de façon équilibrée, le gérer durablement et offrir une «qualité de vie» à tous. " Germinal Peiro.

Le Département de la Dordogne candidatera en 2016 au label « Département Fleuri » auprès du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF). Ce label récompense l'implication du Département dans l'organisation du concours des « Villes et Villages Fleuris »



Vous avez été nombreux encore, pour cette deuxième année, à vous associer à la commune dans cette démarche d'embellissement de notre cadre de vie. Nos délégués de la commission environnement sont allés à votre rencontre, photographier vos réalisations. Lors de la cérémonie des vœux, votre coopération a été récompensée par une remise de diplôme, accompagné de deux plantes vivaces : une bruyère et une heuchère.

Un diplôme d'honneur a été décerné, cette année, pour une plante exceptionnelle, l'agave, qui ne fleurit que tous les trente ans environ et s'est fièrement élevée dans le parc de Gaby et Claudine Martins aux Courses.

Un grand merci aussi à tous ceux qui, par le don de plants divers enrichissent la palette de nos massifs.



Si vous souhaitez coopérer à "Le dire avec des fleurs", n'hésitez pas à remplir le bulletin ci-dessous et remettre votre inscription à la mairie. Les membres de la commission vous contacteront dès que possible. Par ailleurs, prenez des photos de vos jardins, terrasses, parcs, plantes exceptionnelles, au moment le plus opportun de la saison et faites les parvenir à la mairie. Ces photos contribueront à la réalisation du « book » que nous éditons tous les ans dans le cadre des villages fleuris. Elles pourront aussi être exposées le jour de la cérémonie des vœux.

✂.....

"LE DIRE AVEC DES FLEURS 2016"

A remettre à la mairie au plus tard le 30 juin 2016

Mme, M.....

souhaite(nt) participer à l'opération "Le dire avec des fleurs " dans le cadre "des villes et villages fleuris" pour l'embellissement de notre commune.

Renseignements utiles

Carte nationale d'identité - Demande à faire à la mairie du domicile

Délai d'obtention = 15 jours minimum

Depuis le 1er janvier 2014, la **durée de validité** de la carte nationale d'identité est passée de **10 à 15 ans pour les personnes majeures**.

Attention : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité des personnes mineures. Elles sont valables 10 ans lors de la délivrance.

L'allongement des 5 ans concerne les nouvelles cartes d'identités sécurisées (plastifiées) des personnes majeures délivrées à partir du 1er janvier 2004.

Si votre carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation des 5 ans de la validité est automatique, elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Passeport - Demande à faire auprès d'une mairie équipée du dispositif biométrique

Les mairies dotées des équipements nécessaires à la numérisation des titres sont : Périgueux, Thiviers, Nontron, Excideuil, Objat...

NOUVEAUTES POUR LES TITRES SECURISES : Carte Nationale d'Identité et Passeport

On entend par « titre sécurisé » l'un des documents suivants : la carte nationale d'identité « plastifiée » en service depuis 1995, le passeport électronique, délivré depuis le 13 avril 2006 et le passeport biométrique, généralisé depuis le 28 juin 2009.

Simplification des démarches :

- **Une équivalence entre la carte nationale d'identité et le passeport** : la présentation de la carte d'identité « plastifiée » permet d'obtenir un passeport. De même, la présentation d'un passeport électronique ou biométrique permet d'obtenir une carte nationale d'identité.
- **Un renouvellement des titres sécurisés simplifié** : la présentation de la carte nationale d'identité « plastifiée » ou d'un passeport électronique ou biométrique suffit désormais à justifier votre état civil et votre nationalité française.

Quelque soit votre situation, vous devrez fournir le formulaire de demande CERFA, 2 photographies d'identité et 1 justificatif de domicile.

Bientôt 16 ans ! pensez au recensement

Tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet www.mon-service-public.fr **Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants**. La mairie vous remettra une attestation de recensement à conserver impérativement dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Carte grises

Demande à faire à la préfecture ou par correspondance

Préfecture de Périgueux : du lundi au vendredi de 8h30 à 14h

- achat de véhicules (voitures, motos, quads, camions, remorques, caravanes...)
- rectification d'adresse ou d'état civil, d'état matrimonial
- duplicata pour perte ou vol (déclaration à faire à la gendarmerie)
- véhicules agricoles (fournir en plus l'attestation de N° d'exploitation)
- immatriculation des cyclomoteurs de moins de 50 cm³ (gratuit)
- engins motorisés non autorisés à circuler sur la voie publique et dont la vitesse peut excéder par construction 25km/h (mini-motos, mini-quads...)

Permis de conduire - Demande à faire à la préfecture

- établissement du permis de conduire international
- changement d'adresse et ou de nom
- perte ou vol (déclaration à faire à la gendarmerie)
- permis de conduire poids lourds : liste des médecins agréés et imprimé du certificat médical disponibles en mairie

Renseignements utiles

EMPLOI DU FEU

Chaque année, l'emploi du feu est règlementé :

- ⇒ l'usage du feu est totalement **interdit** pendant les périodes, à risque élevé, soit **du 15 février au 15 mai, puis du 15 juin au 15 octobre,**
- ⇒ l'usage du feu est **règlementé** pendant les périodes moins sensibles, soit **du 16 mai au 14 juin, puis du 16 octobre au 14 février.**

Seuls les propriétaires peuvent procéder à des incinérations, après les avoir déclarées en mairie et en respectant certaines règles (pas de feu en présence de vent, surveillance permanente des feux, moyens de défense disponibles, extinction le soir...)



Le brûlage des déchets verts est interdit.

On entend par déchets verts : les tontes de pelouses, la taille des haies, les feuilles mortes et les résidus d'élagage.

Des solutions existent : le compostage, le broyage et le paillage...les particuliers peuvent déposer leurs déchets verts en déchetterie.

Sont encore autorisés à être brûlés à l'air libre les végétaux issus de travaux forestiers ou agricoles, sous réserve de respecter la période d'interdiction réglementaire.

DIVAGATION DES CHIENS

La divagation des chiens, en liberté sans leur maître, est interdite. Un arrêté municipal précise que tout chien, non accompagné de son maître ou de son gardien, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière. Les contraventions seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ELAGAGE DES ARBRES

Les arbres implantés en terrain privé, dont la frondaison surplombe le domaine public doivent être élagués afin de garantir la pérennité des routes, car ils sont susceptibles de mettre en péril la sécurité des usagers de la route, de plus, par l'humidité qu'ils entretiennent au niveau de la chaussée, ils en accélèrent le vieillissement et les dégradations.

L'élagage des arbres situés en bordure de voie publique est à la charge du propriétaire qui doit les élaguer à l'aplomb du domaine public (c'est-à-dire à l'aplomb de la propriété privée et non à la limite du goudron).

Concernant la plantation d'arbres et d'arbustes le long de la propriété voisine, les règles suivantes sont à respecter :

- les arbres dont la hauteur sera supérieure à 2 mètres doivent être plantés à une distance minimum de 2 mètres de la propriété voisine,
- les arbres ou arbustes dont la hauteur sera inférieure à 2 mètres doivent être plantés à une distance minimum de 0,5 mètre de la propriété voisine.

RECENSEMENT



Tous les 5 ans, l'INSEE procède au comptage de la population et des logements. Notre commune a donc été soumise à cette opération cette année,

du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.

Vous avez reçu la visite de l'agent recenseur qui vous a remis les documents nécessaires au recensement. Il est à noter également que cette année, vous aviez la possibilité de vous faire recenser en ligne sur internet.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent dans la commune et d'établir la population officielle. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population (âge, profession, moyens de transports utilisés, conditions de logement...)

Nous aurons donc ainsi, en fin d'année 2016, connaissance du nombre d'habitants de notre commune. Cette donnée importante est notamment un élément pris en compte pour la détermination de certaines dotations de l'Etat.

Salle polyvalente

Elle est à réserver auprès de la mairie. Marie-Christine Penaud est chargée de l'état des lieux et de la remise des clés. Les tarifs sont les suivants :

Location aux associations de la commune :

48 € et consommation EDF

Location aux particuliers de la commune :

180 € du 1^{er} mai au 30 septembre et 200€ du 1^{er} octobre au 30 avril

Location aux particuliers et associations extérieurs à la commune :

300 € du 1^{er} mai au 30 septembre et 320€ du 1^{er} octobre au 30 avril

- Un chèque de caution de 200 € est demandé
- De plus le locataire est responsable des détériorations occasionnées
- Si la salle n'est pas remise en état de propreté il sera retenu 40 €
- Une priorité est réservée aux associations et aux habitants de la commune



La Communauté de Communes du Pays de Lanouaille

Elle constituée des communes de **Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, Saint Cyr les Champagnes, Saint Sulpice d'Excideuil, Sarlande, Sarrazac, Savignac Lédrier, Preyssac d'excideuil et Saint Médard d'Excideuil.**

Chaque commune a désigné un conseiller communautaire (titulaire ou suppléant) et un conseiller communal pour siéger aux **commissions de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille.**

COMMISSIONS	Délégué Conseiller communautaire	Délégué Conseiller municipal	Délégué Conseiller municipal suppléant
Développement économique et numérique	PIERREFITTE	BOUDY-DACHE	REYNAUD
Cadre de vie et Voirie	PICHON	PENAUD	BARTHELEMY
Environnement et qualité de l'eau	PICHON	BUISSON	PENAUD
Logement	PICHON	PENAUD	BARTHELEMY
Urbanisme	PICHON	BUISSON	LONGUECHAUD
Affaires sociales	PIERREFITTE	BOUZONIE	PENAUD
Tourisme	PIERREFITTE	BOUDY-DACHE	REYNAUD
Enfance et Jeunesse	PIERREFITTE	LAFONT	REYNAUD
Culture	PIERREFITTE	LAFONT	BOUZONIE
Agroenvironnement et énergies renouvelables	PICHON	LAFONT	

Mesdames, Messieurs,

Une fois n'est pas coutume, je veux profiter de ces quelques lignes pour effectuer un bilan sommaire de l'intercommunalité.

La Communauté de communes du Pays de Lanouaille existe depuis déjà de nombreuses années. Ses compétences ont beaucoup évolué. Pour autant, la volonté de vos élus n'a pas varié : servir le territoire et l'aider à se développer. Aménagements de bourgs, assainissement, médiathèques, EHPAD, logement... les actions ont été nombreuses et contribuent à renforcer l'attractivité de nos communes.



Notre rôle d'élus est de nous poser la question de l'avenir de nos territoires : comment le développer ? comment le désenclaver ou le rendre attractif ? quels services peuvent espérer trouver de nouveaux habitants ? comment accompagner les entreprises dans leur développement ?

Ces interrogations, nous nous les posons à chaque fois que nous voulons agir, investir. Il ne s'agit pas de « faire pour faire » mais bien de bâtir un projet à long terme.

Vous en avez très certainement entendu parler, les Communautés de communes sont appelées à s'agrandir. Et le Pays de Lanouaille est touché comme ailleurs.

Je ne suis pas de ces sirènes réfractaires au changement. Je crois que l'évolution est nécessaire. La valeur des collectivités aujourd'hui n'est malheureusement plus appréciée à l'aune de leurs actions mais au poids de leur population. Et si nous ne nous adaptons pas, alors nous demeurerons les parents pauvres de l'aménagement rural.

Le Schéma proposé par Monsieur le Préfet nous amène à nous tourner vers nos voisins de Causses et Rivières. Je suis favorable à ce mariage de raison : nos 2 territoires présentent de nombreuses similitudes, nous avons des habitudes de travail, nos préoccupations sont les mêmes... L'année 2016 devra nous permettre de nous préparer au mieux pour un regroupement dès le 1er janvier 2017.

Mais je veux vous assurer que nos priorités ne changeront pas. Demain, sur cette communauté plus grande, il devra toujours être question de projet de territoire et de développement, de vivre la ruralité comme un atout et non comme un frein, de travailler à la mise en valeur de ce terroir qui nous est cher.

C'est un nouveau défi pour l'intercommunalité et ses élus, une nouvelle étape dans la coopération entre les communes, un nouvel enjeu pour tous les habitants. Vous pourrez compter sur l'engagement de vos élus pour se montrer à la hauteur.

En cette période troublée, la solidarité ne doit pas être une incantation mais bien une valeur dominante. Sur ces notes d'engagements et d'optimisme, je tiens à vous adresser, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux pour l'année 2016.

Bruno LAMONERIE

*Président de la Communauté de communes du Pays de Lanouaille
Conseiller départemental du canton Isle-Loue-Auvézère*

Médiathèques

Lanouaille

8 rue du Limousin – Tél. 05 53 52 65 65

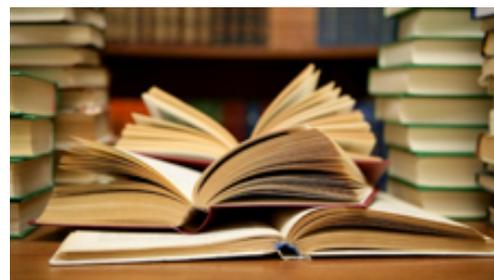
Ouverte :

Mardi : 10 h à 12 h 30

Mercredi : 10 h à 12 h 30 / 14 h à 18 h

Vendredi : 14 h à 18 h 30

Samedi : 10 h à 12 h 30 / 14 h à 16 h



Payzac

Place Jean-Pierre Timbaud – Tél. 05 53 62 54 77

Ouverte :

Mardi : 9 h 30 à 12 h - Mercredi : 9 h 30 à 12 h / 14 h à 18 h

Vendredi : 14 h à 18 h - Samedi : 9 h 30 à 12 h

Pour l'ensemble des établissements du réseau l'abonnement est de 7 € par an et par famille (Adhésion à la carte départementale de lecteur de la Bibliothèque Départementale de Prêt). Gratuité pour les moins de 18 ans, les étudiants, les personnes handicapées, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires des minima sociaux et les estivants.

Vous y trouverez un choix important de livres, de revues, de CD audio et de DVD. Vous y trouverez également des ordinateurs en libre service et en accès gratuit pour les abonnés.

Un nouveau service se met en place, en partenariat avec l'Association "Trait d'Union" et avec la Poste : le portage des livres, CD ou DVD au domicile des personnes isolées qui ne peuvent plus se déplacer. Tél : 05 53 52 65 65 pour tout renseignement.



ASSOCIATION TRAIT D'UNION

Le Service d'Aide à Domicile de l'Association Trait d'Union accompagne les personnes âgées et les personnes handicapées. Il réalise pour elles les tâches ménagères et les aide dans l'accomplissement des actes de la vie courante.

Il existe depuis plus de 30 ans, est autorisé par le Président du Conseil Général et agréé qualité par le Préfet. Il vous est possible de bénéficier de réduction d'impôt ou de crédit d'impôt. Une très large majorité des bénéficiaires se disent globalement satisfaits du service et déclarent avoir confiance en leur aide à domicile.

Le Service d'Aides à Domicile de l'association Trait d'Union c'est en quelques chiffres :

- ❖ 15 Aides à Domicile, 13 Auxiliaires de Vie Sociale et 3 Administratifs
- ❖ Environ 300 bénéficiaires
- ❖ 35 500 heures d'intervention par an.

ASSOCIATION TRAIT D'UNION - du lundi au vendredi - Place de la Mairie -
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - 24270 ANGOISSE
Accès par le parking de la salle polyvalente, côté cantine scolaire

Tél. : 05 53 52 49 66 - Fax : 05 53 52 41 00 - Courriel : trait-union24@orange.fr



F.N.A.C.A. COMITE de LANOUAILLE

La F.N.A.C.A. créée en 1958 regroupe de par sa spécificité les Anciens Combattants ayant servi en Afrique du Nord..

Historique du 19 Mars 1962

- Du 7 au 17 Mars : Pourparlers de Paix
- 18 Mars : Signature des Accords d'Evian
- 19 Mars à midi : Proclamation du Cessez-le-feu à l'armée française sur tout le territoire Algérien par le Général ALLERET (ordre du jour n° 11).
Cet ordre mettait fin à 10 années de combats
- 8 Avril : Référendum en métropole, 90 % des Françaises et Français se prononcent pour le Cessez-le-feu.
- 8 Novembre 2012 reconnaissance par le Parlement du 19 Mars comme journée du souvenir et du recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires en Algérie.



Le Comité de LANOUAILLE regroupe 124 adhérents dans le canton et quelques communes limitrophes. Avec nos 6 drapeaux, nous participons à toutes les cérémonies militaires et en particulier au 19 Mars, date du Cessez-le-feu en Algérie qui est pour ce conflit la seule date à avoir un caractère historique.

COMPOSITION DU BUREAU 2015/2016 :

- Président d'Honneur : DURAND Jean
- Président : MARSAUD Pierre
- Vice-Présidents : DUPINET Yves, JOUANNEAU Yvon, SERRE Paul
- Secrétaire : MARSAUD Marie-Louise
- Trésorier : CELERIER Alphonse
- Responsable Animations : Le Bureau
- Responsable juridique : Le Bureau

ANIMATIONS PREVUES POUR 2016 :

- 30 JANVIER 2016 : Loto à PAYZAC à 14 heures 30 à la Salle des Fêtes
- 12 MARS 2016 : Repas annuel du Comité : Salle des Fêtes à DUSSAC
- 19 MARS 2016 : **Cérémonies aux Monuments aux morts :**
11 h à COURSAC – 15 h.30 à DUSSAC
Puis dépôt de gerbes dans chaque commune
- 21 AOUT 2016 : Buffet campagnard Salle des Fêtes à DUSSAC
- 22 OCTOBRE 2016 : Assemblée Générale Salle des Fêtes de St CYR-les-CHAMPAGNES

Nous remercions chaleureusement les Municipalités pour leurs subventions.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION d'EAU POTABLE de Payzac Savignac-Lédrier

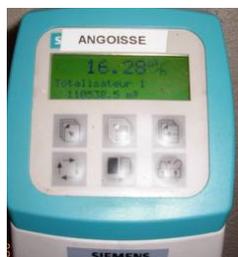


L'année 2015 se termine déjà, marquée par des mois de Juin et Juillet avec de très fortes chaleurs entraînant une augmentation sensible de la consommation d'eau des abonnés. Le volume global facturé devrait donc légèrement augmenter sans pour autant atteindre les volumes moyens de la dernière décennie. Témoin d'une baisse de la consommation et du souci d'économie.

Fin Octobre, au moment où sont écrites ces lignes, l'étiage des cours d'eau et des nappes est à son maximum. La sécheresse de l'année se marque donc. Certains habitants alimentés par des puits se trouvent à court d'eau et demandent le raccordement au réseau d'eau potable. Les distances souvent importantes les séparant des canalisations existantes posent des problèmes non seulement au niveau du coût d'installation mais aussi au maintien de la qualité de l'eau desservie vu le faible volume transitant dans ces longs branchements.

Lutter contre les pertes d'eau sur le réseau :

La loi impose des rendements de réseau minimum à atteindre et le contrat d'affermage définit les résultats à obtenir. Comme indiqué dans le bulletin 2014, le SIAEP a fait réaliser une étude de découpage des 400kms de conduites principales en 13 secteurs géographiques représentant ainsi une moyenne de 30kms. Chaque secteur est équipé d'un ou plusieurs débitmètres (photos jointes) qui enregistrent en continu les débits instantanés transitant dans les conduites. Les données recueillies sont transmises chaque jour à SOGEDO. La comparaison journalière de ces débits permet de détecter les secteurs fuyards. Une fois le secteur localisé, reste aux agents de SOGEDO à rechercher la fuite sur les 30kms que représentent ce secteur.



Les fuites ne sont pas toujours apparentes en surface et sont plus diffuses, il faut donc procéder à la recherche de la fuite ou des fuites. Bien sûr une stratégie de recherche est nécessaire, elle repose pour une part sur l'écoute du bruit de la circulation de l'eau dans les conduites avec un matériel spécifique. Cette opération doit se faire à un moment où la demande est faible, c'est-à-dire la nuit. Les agents de SOGEDO sont ainsi mobiliser la nuit pour ces opérations. Si vous avez des insomnies ne soyez pas étonnés de voir des projecteurs dans la nuit, ce ne sont pas des feux-follets !!! Ce travail doit permettre à SOGEDO la réduction des pertes et d'atteindre le rendement du réseau prévu au contrat d'affermage soit 79.5% pour 2015 sous peine de pénalités.

Les travaux programmés en 2014 :

- Réalisé le renouvellement de 580m de PVC à La Panardie Cne de Génis
- En cours renouvellement des conduites fonte 150 à la Croix Merle Cne de Savignac-Lédrier.
- Attribuée la réhabilitation complète du réservoir de Lanouaille,
- Attribuée la couverture de l'agrandissement de l'usine de Payzac avec l'aide du Département.



**Château d'eau
Lanouaille**

Prévisions de travaux 2016 :

- Au budget primitif 2016 sont prévus des travaux sur les deux réservoirs de La Chapelle, sur le réservoir semi-enterré réfection intérieur extérieur et sur le réservoir tour remplacement des conduites d'alimentation et refoulement avec mise en sécurité. Ces travaux termineront la remise en état de l'essentiel de nos réservoirs, montant estimatif 200 000€.

Au niveau gestion administrative :

L'emprunt réalisé pour la construction de l'usine au taux de 5,09% a été renégocié au taux de 2.15% soit une économie globale de 128 308€.

Parmi les autres préoccupations, la loi **NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)** sortie en Août 2015 et qui vise en outre la suppression d'un nombre important de Syndicat à travers le **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**. De plus, la compétence Communale « **Eau potable** » déléguée actuellement au SIAEP passerait en 2020 en compétence obligatoire aux Communautés et si le périmètre d'un SIAEP correspond à celui de la Communauté ce dernier sera dissout. Par contre s'il le SIAEP couvre le territoire d'au moins trois Communautés, il peut être maintenu. Le schéma déjà fait par le Préfet propose le regroupement des Syndicats d'Excideuil, Nanthiat et Payzac Savignac-Lédrier soit un territoire de 27 communes et peut être éventuellement contestée avant le 05/12/15. **L'application de ce schéma sera validé en Juillet 2016 par le Préfet et applicable au 01/07/2017.**

Devant cette situation quasiment imposée, le Comité syndical en accord avec ses futurs partenaires en a validé le principe afin de sauvegarder une gestion de l'eau indépendante avec l'appui du **SMDE (Syndicat Départemental de l'Eau)** rassemblant déjà les services techniques et administratifs utilisés par les Syndicats actuels.

Il n'y aura aucun changement pour les différents délégataires (soit SOGEDO et SAUR).

Ceci mettra fin à une gestion locale, proche des abonnés, de plus de 60ans. Quelles en seront les conséquences ??

Pour notre part, nous veillerons au mieux à défendre les intérêts de notre service d'eau. Nous savons les efforts faits au fil des années pour l'améliorer et vous porter le meilleur service d'eau possible.

Dans l'attente de ces changements, buvez chaque journée de cette nouvelle année 2016 avec joie, santé, et tous les bonheurs possibles. Meilleurs vœux.

Pour votre service :

Contact SOGEDO Excideuil

Tél. : 05 53 62 41 33 - www.smde24.fr

Le Président du SIAEP

Albert Pouquet

Tél. : 05 53 52 70 61 ou 06 30 72 35 48



Syndicat mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers

141 Chemin de l'Éclaircie - 24 217 24 000 - Tel : 05 53 22 25 11
 Fax : 05 53 22 19 42 - Mail : smctom@smctom.fr

www.smctom.fr



LA GAZETTE DU TRI

Nos déchets en chiffres
 Le recyclable en vert
 Verts le recyclage
 Mag à l'écologie

La salle de bain

Savons, shampoings en détergers, les emballages de la salle de bain. Mettent tout pleins dans le sac jaune.



Le matériel (fer et aluminium)

De même que vos fers à repasser de la salle de bain, les emballages en métal sont acceptés. Attention cependant à ne pas mettre de produits corrosifs, acides, toxiques, explosifs... Mais les emballages en métal de vos déchets sont acceptés.



Nos déchets en chiffres (2014)



3 400 tonnes de déchets ultimes

soit le poids de 144 000 bouteilles d'eau de 2 litres



5 890 tonnes de résidus recyclables

soit le poids de 1 178 000 bouteilles d'eau



1 385 tonnes d'emballage en verre

soit le poids de 6 000 000 bouteilles d'eau



6 627 tonnes de déchets en déchèterie

soit le poids de 132 540 bouteilles d'eau

Il faut observer une diminution de nos autres (sans mépris), beaucoup d'emballages recyclables ne sont pas encore triés et se retrouvent mélangés avec nos sacs noirs. Seul tout recyclable que TOUS les EMBALLAGES en plastique, en métal et en carton sont recyclables et doivent être déposés dans le sac jaune à l'air y compris les papiers, journaux, livres, magazines.



Le recyclables en vrac

Il faut à la fois le **BIEN** et le **BEAU** en matière de recyclage. Les déchets doivent être triés et mis dans des sacs ou des bacs de collecte avant d'être déposés dans les conteneurs de recyclage. Le triage des déchets est essentiel pour un recyclage efficace.

Il faut aussi penser à bien trier les emballages recyclables. Les emballages en papier, carton, verre, métal et plastique doivent être triés et mis dans des sacs ou des bacs de collecte avant d'être déposés dans les conteneurs de recyclage.

Il faut aussi penser à bien trier les emballages recyclables. Les emballages en papier, carton, verre, métal et plastique doivent être triés et mis dans des sacs ou des bacs de collecte avant d'être déposés dans les conteneurs de recyclage.



Les déchets en vrac sont acceptés dans les conteneurs de recyclage. Les déchets en vrac sont acceptés dans les conteneurs de recyclage. Les déchets en vrac sont acceptés dans les conteneurs de recyclage.

Verne le recyclage . . . nous pouvons faire mieux !
 Le triage des déchets est essentiel pour un recyclage efficace. Le triage des déchets est essentiel pour un recyclage efficace. Le triage des déchets est essentiel pour un recyclage efficace.

STOP A L'INCIVISME

Il est important de respecter les règles de triage des déchets. Il est important de respecter les règles de triage des déchets. Il est important de respecter les règles de triage des déchets.



LES DÉCHETS EN VRAI

- Verre cassé** : les débris de verre cassé doivent être déposés dans des sacs en papier.
- Métaux** : les métaux doivent être déposés dans des sacs en papier.
- Plastique cassé** : les débris de plastique cassé doivent être déposés dans des sacs en papier.
- La Courbe cassée** : les débris de la courbe cassée doivent être déposés dans des sacs en papier.
- Matériaux cassés** : les débris de matériaux cassés doivent être déposés dans des sacs en papier.

LES DÉCHETS EN VRAI

- Verre** : les débris de verre doivent être déposés dans des sacs en papier.
- Métaux** : les métaux doivent être déposés dans des sacs en papier.
- Plastique** : les débris de plastique doivent être déposés dans des sacs en papier.
- Matériaux** : les débris de matériaux doivent être déposés dans des sacs en papier.

Étiquettes des déchets recyclables et acceptés



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cadre réglementaire

La Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et la Loi Grenelle II du 12 juillet 2010 rappelle aux usagers non raccordables au réseau d'assainissement collectif, qu'ils doivent être équipés d'un dispositif de traitement des eaux usées domestiques individuel, dont ils doivent assurer l'entretien et la vidange pour garantir le bon fonctionnement.

Les usagers ont l'obligation de se soumettre aux contrôles effectués par le SPANC :

- pour les installations nouvelles : contrôle de conception et d'implantation et contrôle de réalisation
- pour les installations existantes : contrôle de bon fonctionnement
- de s'acquitter de la redevance correspondante.

Redevance assainissement non collectif

Conformément à l'article R.2224-19 du CGCT, le Conseil Communautaire a instauré, par délibération du 26/10/2006, modifiée le 23/09/2008, la redevance assainissement pour financer et pérenniser le SPANC, qui est un service obligatoire, et ainsi donner les moyens aux administrés d'être en conformité avec la réglementation dans ce domaine.

La redevance est recouvrable à compter de la mise en place effective du service. Les montants sont les suivants :

- **Diagnostic des installations d'assainissement (et diagnostic vente) : 90,05 € HT**
- **Installations neuves ou réhabilitées : 47,39 € HT € à l'instruction du dossier + 90,05 € HT**

une fois les travaux réalisés

Suite au premier diagnostic de l'installation, une seconde visite de bon fonctionnement sera réalisée au bout de 5 ans. La périodicité des visites suivantes sera déterminée par les conclusions du rapport précédent : 5 ans pour les installations présentant un risque sanitaire avéré et 9 ans pour les autres installations.

Vidange des fosses et bacs dégraisseurs

La vidange des boues est réglementée. L'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2010 préconise que les installations et ouvrages doivent être vérifiés et nettoyés aussi souvent que nécessaire. La périodicité de vidange de la fosse toutes eaux doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile.

Les vidanges doivent être effectuées par des personnes agréées par le Préfet selon les modalités fixées par arrêté des ministres chargés de l'intérieur, de la santé, de l'environnement et du logement. Aussi, l'entrepreneur ou l'organisme qui réalise une vidange est tenu de remettre à l'occupant ou au propriétaire un justificatif.

ATTENTION : les ouvrages doivent être remplis d'eau claire après les vidanges

Vente de bien Immobilier

Tout vendeur de bien immobilier est obligé de fournir à l'acquéreur le diagnostic de son installation d'assainissement non collectif au regard de la loi conformément à l'article L271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE BOURG

Les produits à ne pas jeter dans le réseau de collecte des eaux usées :

Huile minérale (vidange)	Huile végétale (friture)
Produits chimiques	Médicaments
Couches, lingettes, serviettes, textile	Plastique, bois, métaux même broyés
Engrais, pesticides, lisiers, purins	Eaux de sources, eau vidange piscine
Contenu des fosses septiques	Contenu fosses septiques ou affluents

Syndicat Intercommunal d'Accompagnement de la Vie Scolaire et Associative S.I.A.V.S.A

Présidente : Martine PERETTI - Tél : 05 53 52 28 27 ou 06 82 44 19 27

Vice-Présidents : Ginette ADAM - Tél 06.82.62.73.97, Ginette ROSSIGNOL - Tél 06.87.54.05.97,
Pierre THIBAUD – Tel 06.85.14.62.67, Gérard VIACROZE – Tel 06.79.16.10.83

**La secrétaire Isabelle MEYZE assure des permanences à la Mairie de Lanouaille
les jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Tél : 05 53 52 72 71**

En cas de mauvaises conditions météorologiques, vous pouvez joindre le Syndicat Intercommunal :

- La Présidente ou le secrétariat,
- les délégués de votre commune,
- ou composer le **n°vert 0800 024 001**- touche 2 : transports scolaires, consulter le site www.cg24.fr – Infos pratiques – « Sur la route » du Conseil Départemental de la Dordogne
- écouter : FRANCE BLEU PERIGORD (Standard : 05.53.06.20.00)

IMPORTANT :

Le syndicat est doté du système SMS par sa messagerie internet. Les familles sont rapidement informées en cas d'intempérie ou d'éventuelles perturbations.

Rappel :

Le SIAVSA dessert les écoles maternelles et primaires d'Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, Saint Sulpice d'Excideuil, Sarlande et Sarrazac, le collège Plaisance de Lanouaille, le Lycée Agricole de La Faye et le Lycée Jean Baptiste Darnet à St Yrieix la Perche pour les élèves qui souhaitent les options non proposées par le lycée d'Excideuil (lycée référent).

Cela représente :

- le transport de 280 élèves (année scolaire 2015/2016)
- 13 circuits dont un en régie.

Notre syndicat a pour particularité d'offrir, par décision du conseil syndical du 12 septembre 2014, la gratuité pour les élèves fréquentant les écoles des communes adhérentes au syndicat et un coût de 16 euros par an pour les collégiens qui sont scolarisés au collège Plaisance de Lanouaille.

Le ticket unique, qui devrait être payé par les familles, est donc pris en charge par les communes.

Les inscriptions ont lieu durant le mois de juin et début juillet.

Le car en régie permet toutes les sorties scolaires éducatives sans coût supplémentaire pour les familles.

De plus notre car, le week-end, et dans la mesure de sa disponibilité, peut véhiculer les sorties des associations (1 fois par an).

Journée Sécurité :

Une après-midi prévention a été organisée le 10 avril 2015 avec les collégiens :

- 1^{er} atelier avec l'ADATEEP : consignes sur le comportement, obligations, évacuation du car
- 2^{ème} atelier avec la Gendarmerie : évocation du code de la route et de la sécurité routière, mise en garde sur les dangers de la drogue, ainsi que les comportements à risques sur internet.
- 3^{ème} atelier avec les Pompiers : les bons gestes en matière de secours à la personne, avec participation des élèves

Chaque atelier tournant a mobilisé aussi le personnel enseignant.

Durant l'année scolaire 2015/2016, d'autres journées vont être programmées afin de sensibiliser les élèves du primaire.

Comité des fêtes

Composition du bureau

Président d'honneur : **Alain Pierrefitte**
Présidente : **Bernadette Feugeade**
Trésorier : **Gérard Martins**
Trésorier adjointe : **Sylvette Lafont**
Secrétaire : **Julie Buisson**
Secrétaire adjointe : **Maryline Lasternas**

12 AVRIL 2015 - RONDE DES FOURS

C'est une fois de plus, sous le soleil, que 609 randonneurs et une quarantaine de VTT ont profité de la beauté des sites et découverts de nouveaux fours à pain autour de Saint Cyr.

C'est au Pouvereau, chez Madame Jarrige, qu'ils ont dégusté quiches et pizzas cuites dans le four à pain. Ils ont ensuite pu voir et sentir les gâteaux cuire dans le four de Monsieur Brandy à la Jugie. Pour les plus courageux, qui se sont lancés sur les circuits de 16 et 20 km, ainsi que les VTT, ils ont de nouveau dégusté des quiches et pizzas à la Licoutie, au four de la famille Madupuy, pour enfin finir par Montaleau avec le four de Monsieur Raynaud.



De retour à St Cyr, ils ont visité le dernier four où nos boulangers amateurs ont fait cuire des quantités de pains, qui ont été savourés tout au long du parcours, au repas du midi, et pour les plus gourmands en les achetant pour continuer à en déguster chez eux.

400 repas ont été servis et cuisinés par les bénévoles à la salle polyvalente, le tout chapeauté par nos chefs cuisinières Anne-Marie Buisson et Marie-Christine Penaud.

Nous remercions tous les bénévoles et tous les propriétaires de chemins et terrains privés qui ont œuvré pour la réussite de cette journée.

9 MAI 2015 - CONCOURS DE LABOURS VIEUX TRACTEURS ET CHARRUES

Pour la 22^{ème} année consécutive, 28 tracteurs, 5 chenillards, et 8 motoculteurs ont participé à notre traditionnel Concours de labour, organisé sur le terrain de la famille Lachaud, que nous remercions.

Nous félicitons Melle Célia Meyrillou pour sa participation et pour s'être vu remettre le 1^{er} prix en tant que seule concurrente féminine de la journée avec un motoculteur. Et pour la troisième année consécutive, nous remercions nos amis de Montauban qui ont une fois de plus fait le voyage.

Les premiers prix de la journée ont été décernés à M. Fazembat Jean-Luc de St Cyr pour les tracteurs, à Victor Mery de Juillac pour les chenillars, M. Serge Lafaye avec un brabant trainé et M. Gemot des Charentes pour les motoculteurs.

71 repas ont été servis et préparés par les bénévoles le samedi midi.

Pas moins de 130 adultes et 6 enfants se sont régalez le samedi soir avec le repas proposé par l'Atelier Gourmand d'Objat, animé par Disco Love Mobil, et « ambiancé » par nos jeunes laboureurs.



10 MAI 2015 – RANDONNÉE DE VIEUX TRACTEURS E COURSE CYCLISTE

Le matin a eu lieu une randonnée de vieux tracteurs à travers la campagne pour aller rejoindre le stade de Concèze où un apéritif a été servi par nos bénévoles, offert par notre présidente Mme FEUGEADE Bernadette. Nos participants sont ensuite revenus à st Cyr pour prendre un dernier repas ensemble pour ceux qui le désiraient. 62 repas ont été servis à cette occasion. Nous remercions nos sponsors TP Lasternas, Garage Labrot, Fauquemburgue, et TP Pauly.

L'après-midi a eu lieu la course cycliste organisée par Troche Cyclo Nature ; plus de 80 coureurs avaient fait le déplacement.

14 MAI 2014 - RANDONNÉE DE VIEILLES VOITURES

Pour la 13^{ème} édition, une vingtaine de voitures ont pris le départ de St Cyr en direction de Chaumeil où ils se sont rendus au point culminant au Suc Au May. Ils sont ensuite redescendus pour manger à l'Auberge de Chauzeix où ils ont dégusté un excellent repas. La balade à Chaumeil s'est terminée par la visite de la Maison des Monédières. Ils ont ensuite repris le chemin de St Cyr pour clôturer cette journée par un apéritif.

7 JUIN 2015 - RANDONNÉE DES VIEILLES MOTOS

Cette année encore, nous avons reçu 25 vieilles bécanes. Le départ donné, nous avons sillonné nos routes de campagne pour nous rendre à Chabrignac où un excellent casse-croûte nous attendait en plein air. Nous sommes ensuite repartis en direction d'Allasac, Estivaux, Pompadour et Beyssenac pour revenir au point de départ où un apéritif nous attendait, suivi d'un repas confectionné par nos petites mains.

13 JUILLET ET 14 AOÛT 2015 - MARCHÉS FESTIFS

Le premier marché festif du 13 juillet s'est déroulé sur la place avec un temps estival bien au rendez-vous. Les nombreux participants ont apprécié le bon pain cuit au feu de bois, les frites croustillantes et les viandes cuites à point, sans oublier la soupe et les haricots préparés pour cette occasion par nos aînés. Les "3 Cafés Gourmands" ont animé la soirée en mettant une belle ambiance.



Le second marché du 14 août s'est déroulé sous le signe de la pluie. Heureusement, notre salle polyvalente a pu accueillir les quelques courageux chalands qui avaient affronté le mauvais temps et qui ont pu se restaurer dans une ambiance festive animée par Lou Parça.

Nous remercions tous les bénévoles de nos trois associations, ceux qui se dépensent sans compter au sein des "Aînés Saint Cyriens", de la Société de chasse et du Comité des fêtes pour que nos marchés de pays soient une réussite pour tous.

Nous remercions aussi les exposants, les commerçants, les animateurs et les visiteurs auxquels nous donnons rendez-vous en 2016.

30 OCTOBRE 2015 - CONCOURS DE BELOTE

C'est 52 équipes qui ont répondu présentes cette année. Nous félicitons Gérard Martins et Damien Penaud qui se sont vus remporter le 1er lot : 2 canards gras.

Nous remercions les bénévoles qui ont participé à cette soirée en faisant des crêpes, dégustées tout au long de la soirée, ainsi que tous les généreux donateurs qui nous ont fournis des lots.

DU NOUVEAU EN 2016

Depuis début janvier 2016, deux nouvelles animations sont proposées par le comité des fêtes :

- de la **gymnastique** volontaire, animée par Sandrine Plante chaque **jeudi** de **18h45 à 19h45** à la salle polyvalente.

Renseignements au 05 55 25 65 56.

- de la **randonnée pédestre**, le **3^{ème} samedi de chaque mois**, suivant la météo.

Renseignements au 05 53 52 45 76.

Calendrier 2016 des manifestations à St Cyr les Champagnes

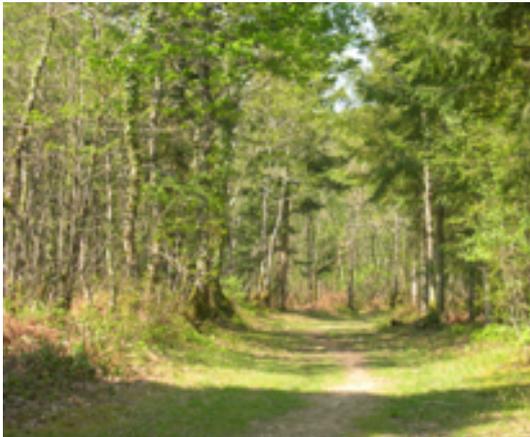


- **Samedi 12 mars** : soirée Cabaret
- **Dimanche 10 avril** : randonnée des fours
- **Jeudi 5 mai** : randonnée de voitures anciennes
- **Samedi 7 mai** : concours de labours
- **Dimanche 8 mai** : course cycliste
- **Dimanche 5 juin** : randonnée de motos anciennes
- **Samedi 25 juin** : la montée du Puy Des Ages
- **Lundi 13 Juillet** : marché festif nocturne
- **Samedi 6 août** : journée détente pêche à la truite
- **Vendredi 14 août** : marché festif nocturne
- **Samedi 31 octobre** : concours de belote
- **Décembre** : repas de chasse

Périgord et Avenir

Composition du bureau

Président : **Camille Mouillefert**
Vice Président : **Pierre Peyramaure**
Secrétaire : **Liliane Veysiere**
Trésorier : **Gérard Martins**
Trésorier adjoint : **Guy Veysiere**



L'association Périgord et Avenir, malgré une moindre activité ces dernières années, reste toujours à l'écoute et prête à intervenir si la qualité de notre environnement est menacée.

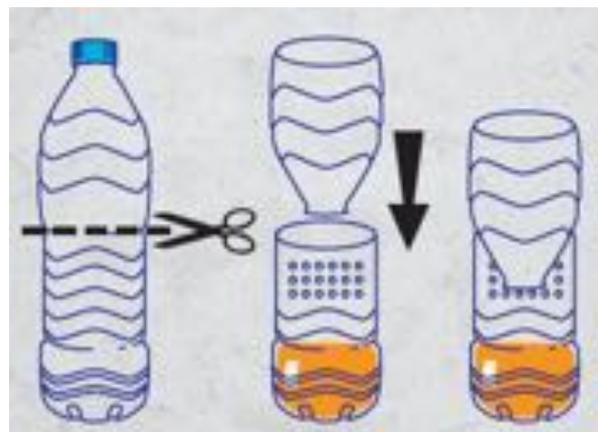
Pour tout contact :
Périgord et Avenir – Le Pouvereau –
24270 St Cyr les Champagnes –
Tél. 05 53 52 21 01 - Fax : 05 53 20 96 17

RAPPEL DU PRINCIPE DU PIEGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES

Le printemps n'est pas loin et le frelon asiatique ne va pas tarder à se réveiller. Pendant une période qui se situe de fin février à début mai, les reines fondatrices sont susceptibles d'être piégées.

Elles circulent pour se nourrir et pour démarrer leur nid. Aux abords des points d'eau abrités (si possible) des vents dominants, on dispose plusieurs pièges tels que décrits ci-dessous. Les meilleurs appâts sont la bière ou le vin blanc additionné de sucre ou de grenadine.

Principe de piège.



Les Aînés St Cyriens



Composition du bureau

Présidents d'honneur :
Alain Pierrefitte, Maire
Présidente : **Josette Cantisane**
Vice-Présidente : **Marcelle Chapugier**
Vice-Présidente : **Suzanne Paddock**
Trésorière : **Raymonde Buisson**
Secrétaire : **Marie-Louise Fragne**

Le club des aînés compte une trentaine d'adhérents.

Les rencontres ont lieu les **1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois, de 14 h à 19 h à la salle des associations.**

La cotisation annuelle est de 15 €.

Diverses festivités sont organisées au cours de l'année :

- Galettes des rois, crêpes, goûter de Noël.
- Pique-nique.
- Participations aux manifestations de St Cyr : concours de labours, marchés festifs, Noël des enfants.
- Deux repas sont offerts aux adhérents.



Amis de St-Cyr ou des communes voisines, venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

La présidente
Josette Cantisane

Groupement des chasseurs et propriétaires de St Cyr les Champagnes

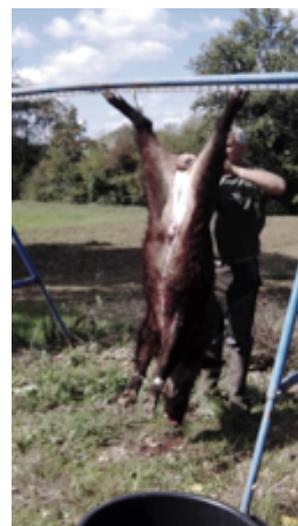
Composition du bureau

Président d'honneur : **Alain Pierrefitte**
Président : **René Blondy**
Vice- Président : **Patrick Barthélémy**
Trésorier : **Jean-François Penaud**
Trésorier adjoint : **Stéphane Brandy**
Secrétaire : **Daniel Penaud**
Secrétaire adjoint : **Florent Lafont**

Saison 2015-2016 :

- **75 faisans** lâchés
- **Battues aux chevreuils** : 15 bracelets attribués, 15 réalisés
- **1 sanglier**
- **Destruction des nuisibles** : 30 renards, beaucoup de ragondins et quelques pies et corbeaux
- **24 canards colverts**

Manifestations organisées :



- **Pêche à la truite** en août 2015
- **Repas de chasse** en décembre 2015

L'assemblée générale est prévue fin mars ou début avril 2016, la journée détente pêche à la truite le 6 août et le repas de chasse en décembre.

Nous remercions tous les propriétaires, chasseurs et bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de la saison.

Tous les bénévoles désirant participer au bon fonctionnement de la société de chasse seront acceptés avec plaisir.

Le Président
René Blondy

QUIZZ FLORAL

1. Rose, violette ou blanche, je suis... ?



- a. Violette
- b. Verveine
- c. Aubrieta

2. La Jacinthe est-elle une plante annuelle ou vivace ?

- a. Une plante vivace
- b. Une plante annuelle
- c. Ni l'une, ni l'autre

3. Violette ou rose, des murs, en grappe, rampante ?



- a. Aster
- b. Campanule
- c. Violette

4. Quel pays a pour symbole la feuille d'érable ?

- a. Le Liban
- b. La France
- c. Le Canada

5. Simples ou doubles, unies ou bicolores ?



- a. Hélianthèmes
- b. Gaillardes
- c. Coréopsis

6. Le coquelicot est-il une plante vivace ou annuelle ?

- a. Vivace
- b. Annuelle
- c. Ce n'est pas une plante

7. Blanches, roses, en touffes ?



- a. Gauras
- b. Erigérons
- c. Comos

8. Quel pays a pour symbole le cèdre vert ?

- a. L'Allemagne
- b. Le Canada
- c. Le Liban

9. Violets, Blancs, roses, grands ou petits ?



- a. Pervenches
- b. Géraniums
- c. Ancolies

10. Roses, Blancs, rouges, en touffes dressées ?



- a. Œillets des fleuristes
- b. Œillets mignardises
- c. Œillets du poète

11. Grandes tiges dressées de multiples fleurs ?



- a. Delphiniums
- b. Digitales
- c. Campanules

12. Rouge ou blanche ou toute rouge ?



- a. Penstemon
- b. Cœur de Marie
- c. Salvia Microphylla

13. « Tapis magique » des pépiniéristes ?



- a. Géranium
- b. Ficoïde
- c. Aster

14. Rouge bordée de jaune, rouge, en touffes ?



- a. Coréopsis
- b. Rudbekia
- c. Gaillarde

Réponses : 1c, 2a, 3b, 4c, 5c, 6b, 7a, 8c, 9b, 10c, 11a, 12c, 13b, 14c

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Janvier 2015 à 20 h 30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain PIERREFITTE, Maire.
Présents : PIERREFITTE A. PICHON D. BOUDY DACHE S. PENAUD J. BARTHELEMY F. LAFONT S. LEYMARIE J.P. BOUZONIE C. REYNAUD S. LONGUECHAUD Y.
Absent: BUISSON A.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour des points supplémentaires : paiement des travaux sur la grange, création d'une nouvelle commission à la Communauté de Communes et participation à 2 voyages scolaires. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2014 et approbation à l'unanimité.

1/ Paiement des travaux sur bâtiments communaux (grange)

Le BP 2014 prévoyait 11 000 € pour le paiement de ces travaux, or il a été déjà payé sur cette ligne budgétaire une facture concernant le raccordement à l'assainissement collectif.

En application de l'article L1612-1 du code général des Collectivités territoriales, la collectivité peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements avant l'adoption du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, et sur autorisation de l'assemblée délibérante.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le paiement de cette facture avant le vote du budget 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2/ Création d'une nouvelle commission à la Communauté de Communes

Lors du dernier conseil communautaire, il a été décidé de créer une nouvelle commission « Agroenvironnement et énergies renouvelables ». Cette commission sera présidée par G. BOURDU et doit être composée de 2 représentants par commune : un conseiller communautaire (titulaire ou suppléant) et un autre membre du conseil.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Daniel PICHON et Sylvette LAFONT, pour siéger à cette commission.

3/ Participation voyages scolaires.

Le Collège de Lubersac sollicite une aide financière pour des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}, domiciliés à Saint Cyr les Champagnes, dans le cadre d'un voyage pédagogique, éducatif et sportif au ski et dans le cadre d'un voyage linguistique et culturel en Espagne.

2 enfants sont concernés : Jeanne Peyramaure et Valentin Aumaitre.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une participation financière de 30 € par enfant.

4/ Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies

5 Syndicats d'énergies : Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques ont décidé de s'associer pour créer un groupement pour l'achat d'énergies, afin de diminuer les coûts.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour adhérer à ce groupement au nom de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement

5/ Renouvellement convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail du Centre de Gestion de la Dordogne

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention avec le Centre de Gestion de la Dordogne concernant l'adhésion au pôle Santé et sécurité au Travail (médecine du Travail).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler pour 2015 cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6/ Résultats appels d'offres extension assainissement pour terrain communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la CAO s'est réunie le 19 janvier pour l'ouverture des plis concernant une offre relative à l'extension de l'assainissement pour le terrain communal et qu'elle a retenu l'entreprise LASTERNAS pour réaliser cette opération pour le montant HT de 19 439.35 €, soit 23 327.22 € TTC.

7/ Questions diverses

- 4 février : remise des prix villes et villages fleuris à Périgueux
- Lecture par le Maire d'une motion relative au tissu scolaire de B.Cazeau.
- Repas des aînés 2015 : Yves Longuechaud propose 2 menus.
Monsieur le Maire présente à Yves Longuechaud les nouvelles propositions de la Commission.
- Logement du presbytère : départ d'Elodie BUISSON au 31 décembre 2014, des travaux de remise en état sont en cours dans ce logement (peintures, revêtement de sol, installation de placards, changement du chauffe-eau,...). Ce logement est reloué à partir du 1^{er} février.
- Sylvette Dache fait un bilan sur l'état d'avancement du bulletin municipal.

La séance est levée à 22h10.

Le Maire, Alain PIERREFITTE,

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2015 à 10 h

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal s'est réuni au complet sous la présidence de Monsieur Alain PIERREFITTE, Maire.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu de la séance du 13 mars 2015 et approbation à l'unanimité.

1/ Présentation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2014

Yves Longuechaud est président de séance. Le compte administratif se présente comme suit

FONCTIONNEMENT :

* **Dépenses** = 162 980.45 €

* **Recettes** = 264 333.92 € avec un résultat reporté de 209 235.70 €, soit 473 569.62 €.

Soit un excédent de 310 589,17 €

INVESTISSEMENT :

* **Dépenses** = 82 754.46 € avec un résultat reporté de 17 787,94 € soit 100 542.40 €.

RAR = 50 890 € soit au total 151 432.40 €.

* **Recettes** = 50 040.32 € RAR= 2 555 € soit au total 52 595.32 €

Soit un déficit de 98 837,08 €

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif 2014.

2/ Résultats du compte administratif 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le résultat définitif excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 310 589.17 €, le résultat définitif déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 98 837.08 €, comprenant 50 890 € de restes à réaliser (RAR) en dépenses et 2 555 € de RAR en recettes.

Le résultat définitif d'ensemble est excédentaire d'un montant de 211 752.09 €.

3/ Affectation des résultats du compte administratif 2014

Considérant le résultat excédentaire de fonctionnement de 310 589.17 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 98 837.08 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit
=> couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) = 98 837.08 €
=> report excédentaire en fonctionnement (002) = 211 752.09 €

4/ Présentation et vote du budget primitif 2015

FONCTIONNEMENT:

* **recettes** : recettes réelles = 236 715 €

report excédentaire de fonctionnement = 211 752.09 € **total = 448 467.09 €**

* **dépenses** : **448 467.09 €** (avec un virement de 105 000 € affectés en recettes d'investissement).

INVESTISSEMENT :

* **recettes** : 224 964.08 € (dont un virement de 105 000 € de fonctionnement) + 2 555 € de RAR (sub. CG24), soit un **total de 227 519.08 €**

* **dépenses** : 176 629.08 € + 50 890 € de RAR, soit un **total de 227 519.08 €**.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget primitif 2015.

5/ Questions diverses

Néant

La séance est levée à 12H15.

Le Maire, Alain PIERREFITTE,

CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de 08 mai 2023 à 19 h

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Ordre du jour et délibérations des séances de la séance du 08 mai 2023

Le Conseil Municipal a tenu sa séance le 08 mai 2023 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur le Maire.

Il a été procédé à l'adoption de l'ordre du jour et des délibérations ci-dessous.

1. Lecture de l'ordre du jour de la séance du 08 mai 2023 et approbation à l'unanimité.

Il a été procédé à la lecture de l'ordre du jour et des délibérations ci-dessous.

Il a été procédé à l'adoption de l'ordre du jour et des délibérations ci-dessous.

Il a été procédé à l'adoption de l'ordre du jour et des délibérations ci-dessous.

2. La séance est ouverte à 19 heures.

Le Maire a ouvert la séance à 19 heures, le Conseil Municipal a adopté l'ordre du jour et des délibérations ci-dessous. Il a été procédé à l'adoption de l'ordre du jour et des délibérations ci-dessous.

Il a été procédé à l'adoption de l'ordre du jour et des délibérations ci-dessous. Il a été procédé à l'adoption de l'ordre du jour et des délibérations ci-dessous.

Il a été procédé à l'adoption de l'ordre du jour et des délibérations ci-dessous.

3. Approbation de l'ordre du jour et des délibérations ci-dessous.

Il a été procédé à l'adoption de l'ordre du jour et des délibérations ci-dessous. Il a été procédé à l'adoption de l'ordre du jour et des délibérations ci-dessous.

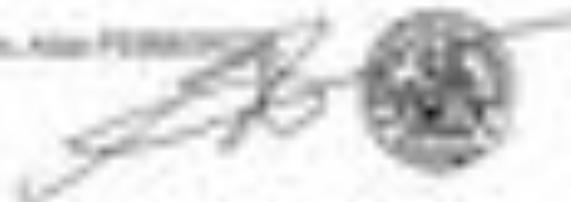
Il a été procédé à l'adoption de l'ordre du jour et des délibérations ci-dessous.

4. Questions diverses

- 1. Monsieur le Maire a répondu à la question de Monsieur le Maire.
- 2. Il a été procédé à l'adoption de l'ordre du jour et des délibérations ci-dessous.

La séance est levée à 19 heures.

Le Maire, Monsieur le Maire



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2015 à 20 h 30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain PIERREFITTE, Maire.

Absents excusés : Mesdames Sylvette BOUDY DACHE, Corinne BOUZONIE et Monsieur Alain BUISSON - Alain BUISSON a donné pouvoir à Daniel PICHON Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu de la séance du 8 mai 2015 et approbation à l'unanimité.

1/ répartition du FPIC 2015

Le Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012 et consiste à prélever une partie des ressources intercommunales et communales pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Compte-tenu des modifications apportées par la loi des finances pour 2015, les délibérations prises en 2014 par les EPCI n'ont pas vocation à s'appliquer pour 2015, donc ces derniers sont tenus de reprendre une délibération cette année. Ceci concerne les modalités de répartition entre l'EPCI et ses communes membres. 3 modes de répartition sont possibles :

- répartition dite de « droit commun »
- répartition « à la majorité des 2/3 »
- répartition « dérogatoire libre »

La Communauté de Communes du Pays de Lanouaille a opté pour la répartition dérogatoire libre et a délibéré sur un fonds d'un montant total de 158 275 € et a décidé de le répartir comme suit :

- 79 137.50 € pour la Communauté de Communes
- 79 137.50 € pour ses communes membres.

Cette répartition est désormais prise par délibérations concordantes, prises avant le 30 juin, de la Communauté de Communes statuant la majorité des 2 tiers et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres à la majorité simple.

Le Conseil Municipal de Saint Cyr, accepte, à l'unanimité, cette répartition.

2/ présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau :

- Quelques chiffres :
- 6 000 habitants,
 - 3 061 abonnés,
 - consommation 251 000 m³ (baisse de 0.6 %), soit 116 litres / habitant / jour,
 - eau de bonne qualité,
 - prix 3.12 € / m³

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3/ Travaux de voirie 2015

Le programme de voirie 2015 concerne la Route de Montaleau, la Route de Pouvereau, Petite Route du Verdier, Route du Moulin de Poncet, Route de Pompadour.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 9 juin et qu'elle a retenu la proposition de l'entreprise FREYSSINET pour un montant HT de 44 555 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision de la CAO.

4/ Travaux de mise en sécurité des abords des bâtiments publics et aménagement des accès pour personnes à mobilité réduite (PMR)

Ces travaux concernent la mise en accessibilité de la salle polyvalente et de la mairie aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 9 juin et qu'elle a retenu la proposition en co-traitance des entreprises FREYSSINET / LASTERNAS pour un montant HT de 58 751 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision de la CAO.

5/ Questions diverses

- Recrutement d'Anthony POUQUET sur le poste d'agent technique (mi-temps) au 6 juillet 2015 en remplacement de Francis Labrugnas.
- En raison des congés de la secrétaire, la mairie sera ouverte les mardi et vendredi matin, et ce, du 6 juillet au 22 août 2015.
- le recensement aura lieu en 2016, besoin de nommer un coordonnateur communal et de recruter un agent recenseur.
- Le Tour du Limousin passera à Saint Cyr le 19 août vers 12H50.(4 routes > Beyssenac)
- Le permis de construire pour l'aménagement de la maison Géraud a été déposé par la Communauté de Communes.

La séance est levée à 22 h

Le Maire, Alain PIERREFITTE,

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 août 2015 à 19 h

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal s'est réuni au complet sous la présidence de Monsieur Alain PIERREFITTE, Maire.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu de la séance du 12 juin 2015 et approbation à l'unanimité.

1/ décisions modificatives au budget primitif 2015

Le conseil municipal accepte à l'unanimité une décision modificative de crédits (augmentation de crédits) : virement de 39 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement

2/ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014 :

- compétence communautaire
- reste encore quelques foyers non raccordés sur la commune (maisons inhabitées)
- Taxe assainissement : une part fixe de 95 € HT /an + 1.30 € HT /m³ d'eau consommée

Le Conseil Municipal, prend acte de cette présentation.

3/ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non-collectif 2014

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2014 :

- contrôle tous les 5 ans pour les installations non conformes et tous les 9 ans pour les installations conformes
- coût du contrôle : 90,05 € HT

Le Conseil Municipal, prend acte de cette présentation.

4/ Heures complémentaires à Madame PENAUD

Monsieur Jacques PENAUD s'est retiré et n'a pas pris part au vote. Marie-Christine PENAUD a effectué des heures complémentaires (remplacement ponctuel de la secrétaire de mairie). Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui payer ces dix heures complémentaires. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5/ Modification de la composition du Conseil Communautaire et modification des statuts

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de la composition du Conseil communautaire : désormais, le conseil communautaire se compose de 28 sièges (Saint Cyr retrouve 2 sièges (Alain PIERREFITTE et Daniel PICHON) et accepte donc la modification des statuts.

6/ Questions diverses

- Restauration du cadastre de 1810 (remise en état et reliure)
- Tour du Limousin le 19 août à 13H00 (mise en place des signaleurs à 11H15)
- Point sur les décisions de subventions (DETR et CG24) pour l'accessibilité de la salle polyvalente
- Point sur les travaux de voirie : programme 2015 réalisé
- Sylvette BOUDY-DACHE fait le compte-rendu d'une réunion à Ayen concernant la mise en place d'un agenda 21 et de mesures de développement durable.

La séance est levée à 20H15

Le Maire, Alain PIERREFITTE,

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2015 à 20H30

COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal s'est réuni au complet sous la présidence de Monsieur Alain PIERREFITTE, Maire.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 3 août 2015 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- encaissement chèque de GROUPAMA
- désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement 2016

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

1/ Travaux de voirie : demande de subvention contrat d'objectif

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention du contrat d'objectif à hauteur de 20 % pour les travaux de voirie.

Montant des travaux = 38 316 €

Taux de subvention = 20 %

Montant de la subvention = 7 663 €

Accord à l'unanimité.

2/ Réserve incendie : demande de subvention contrat d'objectif

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention du contrat d'objectif à hauteur de 39.91 % pour des travaux sur la réserve incendie.

Montant des travaux (devis) = 9 224 €

Taux de subvention = 39.91 %

Montant de la subvention = 3 681 €

Accord à l'unanimité.

3/ Redevance d'occupation du domaine public par ERDF

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la redevance de 197 €, au profit de la commune pour occupation du domaine public par ERDF.

4/ Création d'emploi : adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'agent administratif territorial de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 17.5 heures hebdomadaires, et ce à compter du 1^{er} octobre 2015.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette création d'emploi et adopte le nouveau tableau des emplois de la commune et ce, à compter du 1^{er} octobre 2015.

5/ Columbarium : règlement et tarifs

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement du columbarium et propose de fixer les tarifs des concessions comme suit : 200 € par case pour 15 ans (renouvelable), 400 € par case pour 30 ans (renouvelable)

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur le règlement du columbarium et accepte les tarifs proposés.

6/ Encaissement chèque GROUPAMA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour pouvoir encaisser un chèque de Groupama, d'un montant de 1 342.50 € relatif au remboursement d'un sinistre de voirie sur la route communale de « Montaleau ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

7/ Désignation d'un coordonnateur communal

Dans le cadre du recensement qui aura lieu sur la commune début 2016, il est nécessaire :

=> De désigner un coordonnateur communal qui sera chargé de mettre en place l'organisation du recensement et sa logistique, d'organiser la campagne locale de communication et d'assurer l'encadrement et le suivi de l'agent recenseur. Ce coordonnateur communal sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement et sera tenue d'assister aux séances de formation préalables,

=> De recruter un agent recenseur qui sera chargé des opérations de collecte pour le recensement.

Monsieur le Maire propose de désigner Sylvette LAFONT comme coordonnateur communal et de lancer une offre d'emploi pour recruter un agent recenseur.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

8/ Questions diverses

- Travaux de voirie dans le bourg et Route de Pompadour en cours.
- Travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente vont débuter.
- Taillage des arbres et arbustes faits avec l'aide et les conseils de Richard Masdupuy.
- Proposition d'installer une niche à livres dans le bourg (sur la Place), besoin de trouver un contenant adapté.
- Projet de mise en place par la Médiathèque de Payzac, d'un système de portage de livres à domicile pour les personnes n'ayant aucun moyen de se déplacer. Un recensement de ces personnes doit être réalisé.
- Départ à la retraite de Maryse Chevalier au 1^{er} octobre 2015.
- Modification des heures et jours d'ouverture de la mairie : **fermeture les samedis**, ouverture au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9H00 à 12H30.

La séance est levée à 22H00.

Le Maire, Alain PIERREFITTE,

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2015 à 10H00

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal s'est réuni au complet sous la présidence de Monsieur Alain PIERREFITTE, Maire.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 septembre 2015 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Décision modificative au Budget Primitif 2015

Les travaux de la réserve incendie, n'étant pas prévu au BP 2015, il est nécessaire de faire une décision modificative de virement du fonctionnement vers l'investissement d'un montant de 12 000 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette décision modificative de virement de crédits.

2/ Résultat enquête publique : accès terrain à bâtir

L'accès aux terrains à bâtir doit être classé chemin rural avec une aire de retournement; et pour ceci, une enquête publique est obligatoire.

L'enquête publique est close, aucune observation n'a été faite.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité le résultat de l'enquête publique relative à l'accès au terrain à bâtir.

3/ Rapport relatif à la mutualisation des services entre l'EPCI et les communes membres

Ce rapport a été préalablement envoyé à l'ensemble des conseillers pour lecture. Monsieur le Maire en fait un bref résumé. L'ensemble du territoire français est couvert par de nombreuses structures intercommunales. Aujourd'hui, cette réflexion territoriale s'accompagne d'une volonté de rationaliser les moyens entre EPCI et communes membres, d'où la nécessité d'élaborer un rapport sur la mutualisation des services. Ce rapport est un état des lieux des moyens, un recensement de l'existant afin que chacun puisse avoir une vision claire de l'ensemble du territoire et afin de pouvoir anticiper la mutualisation. Ce rapport relate les résultats d'un recensement au niveau du personnel, du matériel, des contrats de gestion et maintenance de chaque structure.

Ce rapport a été transmis, pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, ce rapport.

4/ Questions diverses

- Elaboration de la **composition du bureau de vote des 6 et 13 décembre 2015** : élections régionales
- **Noël des enfants** : la date est fixée au dimanche 20 décembre 2015. Sabrina Reynaud propose de réunir la commission manifestation pour l'organisation de la journée
- Alain Pierrefitte fait le compte-rendu d'une **réunion du SMCTOM** (modification statuts du SMD3 qui a la compétence pour la collecte en plus du traitement) par arrêté préfectoral du 21 janvier 2015.

- Alain Pierrefitte fait le compte-rendu d'une réunion concernant le **projet de schéma départemental de coopération intercommunale**. Ce projet doit être soumis aux conseils municipaux pour avis ou observation (il prévoit la fusion de la Com Com de Lanouaille et de la Com Com Causse et Rivière, et un regroupement des Syndicats des Eaux Excideuil – Nathiat – Payzac.)
- Daniel Pichon et Alain Pierrefitte font le compte-rendu d'une **réunion de l'union des Maires** : à l'étude modification de la DGF pour les petites communes, récupération de la TVA sur les dépenses de fonctionnement (réparation ou entretien bâtiments public ou voirie)
- Compte-rendu d'une **réunion sur le SCOT** : périmètre = 9 com com, création d'un syndicat mixte, le schéma comporte 12 étapes, on en est à la 3^{ème} étape
- Sabrina Reynaud fait le compte-rendu de la **réunion des transports scolaires** : point sur la rentrée, il est demandé aux communes de vérifier la matérialisation de chaque point d'arrêt.
- Sylvette Dache fait le compte-rendu de la **commission développement économique de la Com Com** : projet de création d'un village d'artisans pour faciliter la transmission et l'installation, création d'une zone artisanale avec bâtiments et locaux communs, personnel commun, avant tout, il faut identifier les besoins dans les secteurs et faire une étude financière.
- **Remplacement** d'un grand nombre de **poteaux téléphoniques** sur la commune. A venir.
- **Travaux d'accessibilité de la salle polyvalente** : chantier en cours, non terminé, reste à faire la matérialisation des accès et parkings et quelques finitions (pose d'une bâche sur la pente et le talus derrière la salle des fêtes pour aménagement paysager, etc.)
- **Travaux** sur le canal (**réserve incendie**) en cours, réserve bétonnée, attendre le temps du séchage pour la mise en eau.

La séance est levée à 12h00.

Le Maire, Alain PIERREFITTE,

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 novembre 2015 à 10H00

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal s'est réuni au complet sous la présidence de Monsieur Alain PIERREFITTE, Maire.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 17 octobre 2015 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Encaissement d'un don
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1/ Régime indemnitaire du personnel : IAT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux nouveaux agents (Céline VIGNAUD et Anthony POUQUET) l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'instauration de l'IAT pour les 2 nouveaux agents.

Monsieur le Maire est donc autorisé à mettre en œuvre ce régime indemnitaire pour ces 2 nouveaux agents dans la limite des coefficients fixés.

2/ Encaissement d'un don

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la famille MANSION – CROUIN (Montaleau) a fait don à la commune de la quête réalisée lors de leur mariage. La somme de 145 € récoltée, servira à financer la journée « Noël des enfants » comme l'a souhaité la famille.

Le Conseil municipal remercie vivement la famille MANSION et autorise Monsieur le Maire à encaisser ce don.

3/ Questions diverses

- La commune a perçu un acompte de 7 931 € de DETR pour les travaux d'accessibilité de la salle polyvalente, les travaux ne sont pas encore terminés
- Le recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 21 février 2016.
- La commune a reçu un questionnaire concernant l'opportunité d'achat d'un broyeur (pour déchets verts et branches) par la communauté de communes
- Les travaux de la réserve incendie sont terminés, la mise est eau est faite (réserve d'eau de 120 m³)
- Sabrina Reynaud fait le compte-rendu de la commission « Noël des enfants », rappel de la date : dimanche 20 décembre, les invitations aux familles seront envoyées le 13 novembre 2015.
- Corinne Bouzonie fait le compte-rendu de la Commission « Maisons fleuries », il y a eu 23 participants cette année, la remise des récompenses des « maisons fleuries » aura lieu, comme l'an passé, lors de la cérémonie des vœux.
- La cérémonie des vœux est fixée au dimanche 10 janvier 2016
- Sabrina Reynaud propose de faire participer les enfants de la commune pour les prochaines cérémonies commémoratives (dépôt de gerbe et lecture de textes).

La séance est levée à 10h55.

11 h : cérémonie commémorative du 97^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 devant le Monument aux Morts.

Un vin d'honneur, à la salle de réunion, offert par la municipalité, a clôturé cette cérémonie.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2015 à 20H30

COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

Absent : BARTHELEMY Franck, excusé.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 novembre 2015 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la nomination de l'agent recenseur et du coordonnateur communal adjoint ainsi que la signature de la convention de partenariat PIGMA pour la mise à disposition des données numériques.

1/ Avis sur le projet de SDCI

Les propositions du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) doivent être soumises à tous les conseils municipaux membres des 2 Communautés de Communes et des différents syndicats. A défaut d'avis dans un délai de 2 mois, la décision est réputée favorable.

a/ Proposition n°5 : fusion de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille et de la Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de fusion des 2 Communautés de Communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

b/ Proposition n°12 : fusion du SMD3, du SMTOM de Montpon-Mussidan, du SMCTOM de Rib2rac, du SMCTOM de Vergt, du SYGED, du SMICTOM du Périgord Noir, du SMCTOM de Nontron et du SMCTOM de Thiviers.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de fusion de ces syndicats en un seul et unique syndicat départemental ayant pour compétence la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal s'oppose, à l'unanimité, à la mise en œuvre d'une fusion d'ici le 1^{er} janvier 2017.

c/ Proposition n°19 : fusion du SIAEP d'Excideuil, du SIAEP de Nanthiat et du SIAEP de Payzac-Savignac Lédrier

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de fusion de ces syndicats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

2/ Procuration postale

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de donner procuration postale à la secrétaire de mairie, Céline VIGNAUD pour retirer les recommandés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour réaliser cette procuration postale.

3/ Recensement 2016

Une seule candidature au poste d'agent recenseur, celle de Monique LACHAUD, cette dernière est donc nommée agent recenseur, à l'unanimité.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour nommer Céline VIGNAUD comme coordonnateur communal adjoint, afin de venir en appui, si besoin, à Sylvette LAFONT coordonnateur communal en titre.

4/ Convention PIGMA

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention avec PIGMA pour que cette plateforme mette gratuitement à disposition des données numériques, dans le cadre de l'application de cartographie numérique AGRN/Périgéo.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que Monsieur Le Maire puisse signer la convention PIGMA.

5/ Questions diverses

- **Raccordement du gymnase de Lanouaille au réseau de chaleur bois** : le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la réalisation de ces travaux.
- **Sollicitation de l'association Troche Cyclo Nature** : l'association « Troche Cyclo Nature » propose d'organiser seule, la course cycliste. La Municipalité est d'accord pour mettre à sa disposition la salle polyvalente et le circuit le dimanche 8 mai.
- **Maison Géraud** : le marché est lancé, appel d'offres en cours.
- **Information** : l'abbé Barrière est décédé, il est proposé d'envoyer à la famille un mot de condoléances.
- **Repas des Aînés 2016** : traditionnellement, le repas des aînés a lieu le 1^{er} dimanche de février, donc le dimanche 7 février 2016. Après discussion, il est attribué à la majorité (5 pour, 4 contre) à Monsieur Yves LONGUECHAUD.
- **Terrain concours de labour** : le terrain exploité par Mrs Lachaud n'étant pas disponible pour le concours 2016, c'est le terrain de Claude LASTERNAS (en face des ateliers LASTERNAS) qui accueillera ledit concours.
- **Remise des récompenses « maisons fleuries »** : elle aura lieu lors de la cérémonie des vœux, sera offert à chaque participant une composition de vivaces et un nandina pour le lauréat 2016.
- Sylvette Dache informe le Conseil que le Comité des Fêtes a le projet de mettre en place un club de gym et 1 club de marche à St Cyr. Elle signale également un besoin de refaire les fossés à Chavagnac (problème d'écoulements des eaux)
- Jean-Pierre Leymarie signale qu'un mur du Pont de la Jugie s'est effondré et qu'il est nécessaire d'intervenir
- Sabrina Reynaud informe que 36 enfants (42 invités) participeront à la journée de Noël le 20 décembre, elle signale également un besoin de refaire les fossés entre Les Ages et Montaleau (problème d'écoulement des eaux)

La séance est levée à 22h30.

Le Maire, Alain PIERREFITTE,

